



ADMINISTRATION

DEL-2025-027

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 10 mars 2025

Mairie, salle du conseil municipal • 20h

Président de séance : Florent SERRETTE, Maire de Mignovillard

Date de la convocation : 4 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 10

Conseillers présents : Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers absents ayant donné procuration :

Marion BLONDEAU (procuration à Lydie CHANEZ)

Conseillers absents :

Joël ALPY, Jean-Yves QUETY, Séverin PASKIEWICZ

Secrétaire de séance : Camille BARBAZ

DEL-2025-027 - Cession de terrain d'aisance à un riverain, rue des Droséras à Mignovillard

Par délibération du 15 avril 2024, le conseil municipal a approuvé la vente de terrain d'aisance à Alexia et Mathieu ROUSSILLON, demeurant 3 rue des Droséras et propriétaires de la parcelle cadastrée 331 ZK 166. La parcelle communale initiale a fait l'objet d'une division par bornage afin d'obtenir 2 nouvelles parcelles, dont la parcelle à vendre, cadastrée 331 ZK 211, d'une superficie de 155 m².

Afin de permettre la régularisation de la vente devant notaire, il y a lieu de modifier la délibération initiale du 15 avril 2024 en précisant la référence cadastrale de la parcelle à vendre issue du bornage ainsi que sa contenance. La délibération est ainsi modifiée :

« [...] »

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre à Alexia et Mathieu ROUSSILLON la parcelle cadastrée 331 ZK 211 d'une superficie de 155 m²,
- fixe le prix de 40 €/m², frais de bornage et d'acte notarié à la charge des acquéreurs,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour le bornage du terrain et la gestion de ce dossier.

[...]»

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la modification de la délibération du 15 avril 2024 telle qu'exposée ci-dessus,
- DONNE DÉLÉGATION à M. le Maire ou son représentant pour accomplir l'ensemble des formalités liées à cette cession.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Florent SERRETTE